

## Université 1998

“La Coopération Internationale”



# Charte

Coopération  
Internationale



**Réseau Régional**  
des Gestionnaires  
d'Espaces Naturels Protégés  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT

Le Tholonet  
B.P. 120  
13603 Aix-en-Provence - cedex 1  
Tél. : 04 42 66 66 00  
Fax : 04 42 66 66 01



AGENCE RÉGIONALE  
POUR L'ENVIRONNEMENT

Parc de la Duranne - Av. Léon Foucault  
Imm. Le Levant - BP 432000  
13590 Aix-en-Provence - cedex 3  
Tél. : 04 42 90 90 90  
Fax : 04 42 90 90 91

## Afficher une volonté régionale par une charte de coopération



**C**et atout considérable que constitue l'expérience du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés est au service des pouvoirs publics régionaux pour renforcer et élargir les actions de coopération décentralisée.

Les priorités de cette action internationale se portent sur les régions méditerranéennes et alpines, dans les domaines de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés propose, dans le domaine de ses compétences, de contribuer à la mise en œuvre de politiques régionales de coopération décentralisée. Il souhaite être un acteur reconnu de ce secteur, notamment dans le contexte des contrats de plan et de la mise en place régionale des politiques européennes.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est riche en espaces naturels protégés qui mettent leurs compétences au service de la coopération internationale. Ces espaces sont une vitrine du savoir-faire régional et national en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

## Reconnaissance des spécificités régionales de cette coopération internationale

Les actions menées par les partenaires du Réseau mettent en évidence d'une part l'existence d'un contexte bio-géographique commun et d'autre part des objectifs partagés.

- > Ainsi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région méditerranéenne qui axe ses priorités sur la gestion des zones humides et des milieux littoraux. Elle est par exemple tête de réseau des programmes MEDWET et MEDPAN de protection des zones humides qui regroupent l'ensemble des pays méditerranéens.
- > La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est également une région alpine qui possède une grande expérience dans la gestion des espaces de montagne, dans l'agro-pastoralisme ou le tourisme de découverte. Le Parc National des Ecrins anime le Réseau Alpin des Espaces Protégés qui regroupe les huit pays de l'Arc Alpin.
- > La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est par ailleurs la première région française pour la diversité de ses espaces protégés. Elle cumule à travers les compétences de ses Parcs Nationaux, de ses Parcs Naturels Régionaux, de ses Réserves, de ses Conservatoires Botaniques, une expérience dans des domaines très variés et en particulier dans celui du développement durable.

## Des compétences et des ressources : identifier pour mieux valoriser

Les espaces naturels protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à leur expérience de coopération internationale sont devenus particulièrement performants dans des domaines théoriques, techniques et pratiques.

- > Dans les domaines techniques et scientifiques, avec la gestion de milieux et d'espèces, particulièrement dans les zones humides et dans "l'espace montagne", dans la conciliation de l'agriculture et de l'environnement, dans la communication et la pédagogie ou encore dans la gestion de la fréquentation touristique.
- > Dans le domaine du développement durable avec la mise en œuvre d'outils de planification, tels que les documents d'objectifs, les plans de gestion, les chartes et autres dispositifs contractuels intégrant développement économique et gestion de l'espace.
- > Dans le domaine de l'animation des Réseaux, les espaces naturels ont l'habitude du travail en commun et de l'échange des savoir-faire.

## Mieux prendre en compte les acquis du Réseau, en lui donnant les moyens de son développement

- > Capitaliser les acquis dans un "guide des ressources".
- > Dynamiser les capacités existantes et faciliter leur transfert.
- > Appuyer un dispositif d'animation et d'assistance aux projets qui facilite l'investissement des partenaires.
- > Communiquer et promouvoir les actions réalisées.